

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR108141086BR

20221114_ELO_STAVAF---FR-
MDPH29_4ème-recours_ **Torture-**
demande-aide-humaine-AAH-
accessibilité-informations-assistance-
formulaire



DOSSIER MDPH : 154783

La Direction
MDPH 29
1C rue Félix Le Dantec
29018 QUIMPER
France

STAVAF (Supplices Torturants A Vie par l'Aboministration Française¹)

Nouveau recours – 4^{ème} recours : Torture de ma sempiternelle demande en vain (1) d'aide humaine, (2) de renouvellement d'AAH, (3) d'accessibilité, (4) d'informations (5) de justifications (6) d'assistance pour vos "formulaire de demande", et autres "machins normaux"

¹ "Aboministration Française" (<https://Aboministration.fr>) =

Caractère abominable (ou abomination), selon " **mon opinion** " * légitimement exprimée,

(a1) des confusions et présomptions automatiques, (a2) de l'imagination malade et débile, (a3) des errements ahuris, (a4) de l'indigence intellectuelle pathétique, (a5) de l'incompétence crasse, (a6) de l'odieuse incurie, (a7) de la coupable impéritie, (a8) de l'ignoble hypocrisie polie, (a9) du mépris hautain, (a10) de l'illusion pitoyable de supériorité et d'inaffabilité, (a11) de l'incapacité misérable de reconnaître ses erreurs et ses torts, (a12) de la couardise arrogante, (a13) de l'égoïsme anti-professionnel, (a14) de la mauvaise foi éhontée, (a15) de la mauvaise volonté impardonnable, (a16) du collaborationnisme veule avec le "robocratie" et "l'Administration normalitariste", (a17) de l'inhumanité cinglante et cynique, (a18) de la "nonchalance" (*ou pure paresse*) sauf quand il s'agit de "compenser" tant de médiocrité en se défoulant sur les faibles et les innocents,

(b1) des mauvais traitements sur personnes handicapées, (b2) des sévices placides et discrets, (b3) des supplices indicibles à vie, (c1) et des violations flagrantes des Conventions, (c2) de la Constitution et (c3) des Droits fondamentaux humains

PAR LES CHEFFAILLON(NE)S ou "petit(e)s chef(fe)s" aussi minables que susceptibles (*dont les infects et putrides "médesinges" (in)hospitaliers omniscients et omnipotents – les pires de tous*)

de l'Administration publique de la France (*petite démocratie située au sud de la Belgique, et patrie de Tartuffe, des Thénardier, de la Collaboration, de l'individualisme et de l'incivisme, des crottes de chiens partout, du refus d'apprendre une deuxième langue, de l'autosatisfaction béate et stupide, de mille autres maux et travers pathétiques (comme l'obsession du "bien manger"), de "l'autrichisme", de "la marmite des Droits de l'Homme s'appliquant magiquement", de l'exploitation indirecte et ignoble des personnes handicapées, des personnes très âgées, et d'autres rackets du peuple avec la bénédiction ou la complicité des "pouvoirs publics". Et avec, en prime, les insupportables "du coup" et la maladie consternante et épidémique des absences fautives de liaisons avec "euro(s)".*

Pas une insulte, mais le rappel d'une réalité torturante m'étant très gravement préjudiciable depuis environ trois décennies - et pardon de déranger en osant me plaindre de ces Supplices Torturants A Vie non-demandés.

* = "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions (...)" (Droit national, Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, socle de la Constitution de la France - https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527436)

Pièces jointes:

*Certificats médicaux faits par le Dr Gepner, absurdes pour certifier un handicap qui n'a rien de médical mais qui est **social**, et demandés par vous en VIOLATION de la CDPH de l'ONU (qui exige l'abandon du modèle médical du handicap), mais en France il y a toujours des décennies de retard (et de mauvaise foi et mauvaise volonté omniscientes infallibles, imbues, arrogantes et méprisantes pour "ceux qui ne sont rien", et auxquels LA MDPH DU FINISTERE NE DAIGNE MEME PAS REPONDRE !):*

- **Certificat médical sur formulaire MDPH par Dr Gepner du 07/04/2022 (8 pages)**
- **Certificat médical par Dr Gepner du 25/06/2022 (1 page)**

+ mon passeport (pour alimenter l'abus de formalisme en vigueur)

Cette lettre est ENCORE un ixième rappel de demande d'aide, tellement "pénible" !

PARDON de déranger !!!!

Depuis 5 ans dans le mépris hautain par votre MDPH inadaptée !!!

N.B. Il y a une loi qui vous OBLIGE à

**fournir de l'aide
quand on ne s'en**

sort pas avec votre fichu formulaire de demande, et c'est mon cas !

Je vous ai demandé cela déjà plusieurs fois par LRAR !
POURQUOI NE FOURNISSEZ-VOUS PAS CETTE AIDE, ET
POURQUOI NE REPONDEZ-VOUS PAS ????

C'EST DE LA TORTURE

!!!!!!!!!!!!!!

Remarque : Si mes écrits sont incompréhensibles pour vous,
je vous prie de bien vouloir daigner me le faire savoir.

Vous pouvez aussi m'écouter HURLER les mêmes demandes
(en juillet 2017, déjà !!!!!!!!!!!!!!!), si l'écrit ne convient pas :

<https://www.youtube.com/watch?v=Km526Js4XSo>

<https://www.youtube.com/watch?v=kVXY2dQbtKQ>

C'est de la TORTURE CARACTERISEE, PAR VOUS !!!
C'est ça, haussez les épaules en soupirant !!!!
C'est immonde, ignoble et indigne.
Ca fait plus de 5 ans que vous me faites tourner en bourrique,
avec votre mutisme méprisant, et votre REFUS D'AIDE, de
fait !!!
Il y a toutes les preuves !!!

10/11/2022 : Ca fait peut-être 6 mois que j'essaie de faire cette lettre, mais je n'y parviens pas !
Je n'ai pas d'aide ! Ca fait plus de 5 ans que je vous répète ça et que je vous demande de l'aide ! En vain !
Vous avez daigné UNE FOIS me répondre, il y a des années, que je peux faire une "demande de prestations", et que je dois utiliser votre maudit "formulaire de demande à la MDPH".

Dans ma LRAR du 19/05/2022

https://ericlucas.org/bureaucratistan-mdph_3eme-recours_demande-renouvellement-aah_nouveau-re-rappel-demandes-assistances-explications-justifications_plainte-discrimination-torture/
dont preuve de distribution :

Correios Brasil **AVISO DE RECEBIMENTO** **AR** **AVIS CN07**

RR 09358298 6 BR

DATA DE POSTAGEM / DATE DE DÉPÔT: 19/ MAI 2022

UNIDADE DE POSTAGEM / BUREAU DE DÉPÔT: RIO DE JANEIRO/RJ

TENTATIVAS DE ENTREGA / TENTATIVES DE LIVRAISON: Maison Départementale des Personnes Handicapées

- 1 JUN 2022

Courrier arrivé

PREENCHER COM LETRA DE FORMA

ENDERECO PARA DEVOLUCAO RETOUR

ERIC LUCAS
Martyr Administratif Français
Av. N.S. de Copacabana, 542/701
22020-001 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

BRASIL BRÉSIL

AVISO DE RECEBIMENTO PREENCHER COM LETRA DE FORMA

DESTINATÁRIO DO OBJETO / DESTINATAIRE

NOME OU RAZÃO SOCIAL: 20220519_ELO_TortureAdmFR--FR-MDPH29

ENDEREÇO / ADDRESS: → Madame la Directrice
MDPH 29
1C rue Félix Le Dantec
29018 QUIMPER
France

CEP / CODE POSTAL

NATUREZA DO ENVIO: PRIOR **AR** DÉCLARÉ

ASSINATURA DO RECEBEDOR / SIGNATURE DU RÉCEPTEUR

DATA DE RECEBIMENTO / DATE DE LIVRAISON

CARIMBO DE ENTREGA / UNIDADE DE DESTINO / BUREAU DE DESTINATION

NOME LEGÍVEL DO RECEBEDOR / NOM LISIBLE DU RÉCEPTEUR

Nº DOCUMENTO DE IDENTIFICAÇÃO DO RECEBEDOR / ÓRGÃO EXPEDIDOR

RUBRICA E MAT. DO EMPREGADO / SIGNATURE DE L'AGENT

ENDEREÇO PARA DEVOLUÇÃO NO VERSO / ADRESSE DE RETOUR DANS LE VERSO

75240203-0 FC0463 / 16 114 x 186 mm

qui rappelait ma LRAR récapitulative de 97 pages du 25/11/2021 dont preuve de distribution :

Correios Brasil

AVISO DE RECEBIMENTO
AVIS CN07

AR

RR 09358446 5 BR

DATA DE POSTAGEM / DATE DE DÉPÔT: 09 DEC 2021

UNIDADE DE POSTAGEM / BUREAU DE DÉPÔT: RIO DE JANEIRO

Maison Départementale des Personnes Handicapées

TENTATIVAS DE ENTREGA / TENTATIVAS DE LIVRAISON

PREENCHER COM LETRA DE FORMA

ENDERECO PARA DEVOLUCAO RETOUR

Nome ou Razão Social: ERIC LUCAS

Endereço: Av. N.S. de Copacabana, 542/701

Cidade / Estado: 22020-001 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

BRASIL BRÉSIL

Tribunes et Services Administratifs
25 ANS
MARTYR ADMINISTRATIF

ERIC LUCAS
Martyr Administratif Français
Av. N.S. de Copacabana, 542/701
22020-001 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

laquelle était un nouveau recours à la suite de votre « ignorance » méprisante de mon recours par LRAR du 24/08/2021, je vous rappelais encore que **vous REFUSEZ, de fait, l'aide que la loi vous oblige à fournir pour les personnes qui ne parviennent pas à remplir vos fichus formulaires !**

POURQUOI

TANT DE MEPRIS ET DE REFUS ????

Ca fait des années que je vous écris "dans le désert", et ça fait environ 30 ans que je passe mon temps à envoyer des lettres à des machins de l'Aboministration française qui ne me répondent pas ou répondent à côté ou ne comprennent rien et qui, quand je leur explique poliment qu'il y a méprise, REFUSENT à vie de l'admettre, et me "bloquent" !!! Et vous faites pareil.

Il ne faut donc pas me dire que je n'ai pas besoin d'aide !!!!!

Le SAVS... ffff j'ai déjà expliqué et je suis fatigué, mais je vous demande encore pour la millième fois de me donner votre **JUSTIFICATION** permettant de dire que je "ne relève pas d'un SAVS" !!!

J'ai le droit à des explications et

justifications !!!

Les personnes handicapées ne sont pas des pions que vous pouvez déplacer comme vous voulez, sans daigner donner des explications !!!!
La question de savoir ce que je pense du SAVS, c'est une autre question, qui ne vous dispense pas de me donner ces justifications !

Comment voulez-vous que je fasse une "demande à la MDPH" alors que quand je lis ce qui existe comme "services", je ne vois que le SAVS qui puisse correspondre à ce dont j'ai besoin, et alors que vous m'avez écrit que je "n'en relève pas" ???!!!

Faut-il que je tente de faire une demande, pour recevoir encore un refus (puisque je "n'en relève pas"), ou sinon si par miracle et grande bonté des élites un SAVS m'était concédé, alors qu'on m'explique pourquoi à un moment "je n'en relève pas", et à un autre moment "j'en relève" !!!
Autiste mais pas débile !

Et en plus, si c'est encore pour lutter contre la mauvaise foi et la mauvaise volonté d'un SAVS, qui m'a expliqué qu'ils ne peuvent pas m'aider pour mes litiges avec le système car ils sont subventionnés par ce système, et qui m'a dit que j'aurais plutôt besoin d'un avocat, MAIS l'aide juridictionnelle n'est PAS accessible aux personnes autistes handicapées (j'ai les preuves maintenant !), et la seule association qui a daigné m'aider (Droit Pluriel) m'a juste mis en relation avec un avocat qui n'a jamais voulu m'aider pour rédiger des lettres de recours, des demandes d'aide juridictionnelle, et des contestations de refus d'aide juridictionnelle !!

Cet avocat n'a même pas daigné me répondre à ces demandes (je suis autiste handicapé, à quoi bon, hein), mais il a eu la bonté de daigner expliquer à cette association que pour ça il me faut l'aide d'une assistante sociale (à son avis), or les assistantes sociales "normales" ne peuvent pas m'aider (et c'est pas faute d'avoir cherché !), ou disent qu'elles ne peuvent pas m'aider (cf. absence d'accessibilité, violation de la CDPH), et on me dit tout le temps qu'il faut une "assistance spécialisée", donc on tourne en rond !!!!

SI C'EST PAS DE LA TORTURE, C'EST QUOI ??????
De toute façon, comment voulez-vous que je fasse une demande pour un service, à une MDPH qui estime que je "n'en relève pas" ????
Soit j'en relève, et alors il va falloir s'expliquer sur les 5 années qui viennent de se passer où j'ai galéré à 100% sans ce service, soit je n'en relève pas, et alors qu'on me dise de quoi je "relève", non ???
Pourquoi ne me répondez-vous jamais, pourquoi suis-je obligé de parler à des murs comme ça tout le temps put1111111111111
????????????????????????????????????

C'EST DE LA TORTURE

!!

C'est inadmissible !!!! Vous pourriez au moins répondre !!!
Pour dire quels sont les problèmes !!!!

C'est du mépris cynique et torturant !!!

C'est ignoble !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Eric LUCAS

Martyr de la MDPH du Finistère (et du "Défenseur des Droits" (cette escroquerie))

Ci-dessous, un brouillon manuscrit qui traîne depuis des mois. Et malgré tout votre mépris cinglant et fumant je vais essayer de le transcrire. (Au cas où quelqu'un là-haut daignerait consentir à s'abaisser à jeter un coup d'œil distrait et ennuyé, mes demandes sont tellement "pénibles", hein)

CRAC MAPA

~~demanda~~

- Rappel de demande d'aide humanitaire (ASUA, 2AS3A)
- Rappel que pas SAVS du XIX^e
- Rappel des justifications relatives du XIX^e

- Demand AAD 80-100
→ handicapés TORTURE

CRTH (-) De cette handicap non reconnue

- Carte Malade Individer (?)

- Pas possible ~~de~~ utiliser formulaire car inadapté et non obligatoire et pas d'assistance pour ce malgré les demandes xxx du XIX^e

- Le dossier certifiat médical de Dr Gopner

- mais pas nécessaire car handicap social visible avec les lettres, pas besoin de médecin

- notaires ~~et~~ CDFH (appui du médecin du handicap)

00/00

- Demande de' explication
et de justification de
votre MUTISME continué
de TOPIVA administratif
(comme déjà expliqué)

- Demande de justification
de l'absence de la prise
en compte par la MDPH de
mon handicap, de l'absence
d'aménagements et d'adaptation
et d'assistance par vos soins,
ce qui ~~est~~ s'oppose à mon
accès à vos services (exclusion)
discontinuation par refus d'
aménagements raisonnables

- Demande de justification de
l'absence d'une politique formelle
d'accessibilité de MDPH, ce qui
est inacceptable de la part d'une ressource
centrale pour l'APM, et ce qui explique mes difficultés

LRAR MDPH (*transcription de brouillon manuscrit qui traîne depuis des mois*)

(1) - **Rappel de demande d'aide humaine (AS4A** (= Assistance Socio-Administrative Adaptée à l'Autisme et Accessible), **2AJ3A** (= Accès à la Justice & Assistance Juridique Adaptée à l'Autisme et Accessible)) **du xxx** (= 19/05/2022)

(2) - **Rappel que pas** (le droit à) **SAVS**

(3) - **Rappel demande de justification refus** (de SAVS) **du xxx** (26/06/2017)

(4) - **Demande AAH 80-100%**

-- **Handicap social TORTURE**

(5) - **Demande RQTH**

(6) - **Demande certificat de reconnaissance de handicap**

-- **Carte mobilité inclusion (?)** (ou autre forme de certificat de handicap)

(7) - **Pas possible utiliser formulaire** (de demande à la MDPH) **car inadapté et non obligatoire et pas d'assistance pour ça malgré mes demandes xxx du xxx**, plus "blocage mental" puisque "je ne relève pas bla bla bla" (et ni justifications ni réponses ni rien sauf la TORTURE)

(8) - **Je joins certificat médical du Dr Gepner**

-- **mais pas nécessaire car handicap social visible avec mes lettres, pas besoin de médical** (pour prouver)

-- (et) **violation de la CDPH** (de l'ONU) (car **approche médicale du handicap**)

(9) - **Demande d'explications et de justifications de votre MUTISME constitutif de TORTURE administrative** (comme déjà expliqué)

("mille" fois, mais "parle à mon ***, ma tête est malade" !!!)

(10) - **Demande de justification de l'absence de la prise en compte par la MDPH de mon handicap, de l'absence d'aménagements raisonnables et d'adaptations et d'assistance par vos soins, ce qui s'oppose à mon accès à vos services → exclusion, discrimination par refus d'aménagements raisonnables** (= **discrimination préjudiciable sur la base du handicap, selon CPDH ONU**)

(11) - Demande de justification de l'absence d'une politique formelle d'accessibilité des MDPH, ce qui est inacceptable de la part d'une ressource centrale pour les PH (Personnes Handicapées), et ce qui explique mes difficultés.

30/10/2022 : Je ne vois pas comment faire cette lettre et cette demande sans l'aide à laquelle j'ai droit et que vous me refusez de fait (en particulier pour l'accès à votre "formulaire de demande"), et je suis "bloqué" depuis plus de CINQ ans par le fait que vous refusez de m'expliquer en quoi "je ne relève pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale".

Votre service m'est INACCESSIBLE.

Vous ne me répondez même pas !!!

C'est de la discrimination préjudiciable et de la

MALTRAITANCE sur personne handicapée !!!

C'EST DE LA TORTURE, CA FAIT PLUS DE CINQ ANS QUE CA DURE, ET VOUS NE FAITES

RRRRRRRIIIIIIEEEEEEEEEEEEEEEEEENNNNNNNNNN

NNNNNNNNN POUR APPORTER DES SOLUTIONS

!!! AUCUNE ADAPTATION, AUCUN

**AMENAGEMENT, MEME PAS DE REPONSE !!!!
VOUS ETES COUPABLES !!!!!!!!!!!!!!!
LA SUITE EST AUTO-CENSUREE CAR CE SERAIT
ENCORE PRIS COMME UN PRETEXTE POUR NE
PAS REPONDRE.**

**Je ne trouve aucune assistance pour faire cette
lettre !!! J'ai plein de preuves !!!
Tout le monde ignore !!!**

MUTISME MEPRISANT

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

TORTURE

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

CINQ ANS

PUT₁ DE

M !!!!!!!

Tentatives pour faire cette lettre, de juillet à octobre 2022 :

*(La plupart des chapitres ne sont pas rédigés, et de toute façon ça revient au même puisque personne ne me lit, ou si quelqu'un lit c'est pas compris, ou si c'est compris on ne me répond même pas
!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Et dans tous les cas, l'aide demandée, je l'attends toujours, c'est tout ce que je vois !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!)*

Sommaire

0. Introduction	19
0.1. Préambule relatif à votre absence TOTALE d'accessibilité et d'assistance à la communication et à votre mépris souverain et coupable en la matière	19
0.2. Rappels de votre mutisme avéré, méprisant et torturant	20
0.3. Impossibilité de trouver comment aborder au mieux cette situation	20
0.4. Impossibilité de réfléchir comme je le souhaiterais, à cause de la "torture mentale"	21
0.5. Dégagement de responsabilité	21
1. Rappel des obstacles, carences et violations de votre part, bloquant visiblement l'accès à mes droits	22
1.1. Absence de toute politique formelle et mesures concrètes d'accessibilité pour les personnes handicapées autistes	22
1.2. Défaut d'accessibilité, d'adaptations et d'aménagements m'étant préjudiciables	22
1.3. Absence de l'assistance adaptée de votre part, visiblement nécessaire au vu de plus de 6 ans de "binse" torturant et d'exclusion	22
1.4. Mutisme et défaut d'informations m'empêchant de trouver comment procéder pour tenter de résoudre ces problèmes avec vous	22
1.5. Problème bloquant du caractère incompréhensible (et jamais expliqué malgré mes nombreuses demandes) de votre assertion "Vous ne relevez pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale."	22
1.6. Problème bloquant des "formulaires" présentés comme obligatoires sans preuves (malgré mes demandes) .	22
1.7. Problème bloquant du caractère inadapté de vos formulaires prétendument obligatoires	22

1.8. Problème bloquant de l'abus de formalisme au cas où ces formulaires seraient effectivement obligatoires (ce qui reste à démontrer).....	23
1.9. Problème bloquant de votre absence d'assistance pour que je puisse gérer et remplir votre "formulaire de demande à la MDPH", alors que c'est pourtant prévu et que je l'ai demandé plusieurs fois	23
1.10. Rares réponses trop vagues et parfois erronées	23
1.11. Promesses non tenues	23
1.12. Supplice TORTURANT du mutisme général de votre part et de l'obligation de supplier pendant des années pour obtenir parfois de maigres réponses inadaptées et non constructives, et légitime blocage psychologique résultant de cette torture	23
1.13. Problème bloquant du caractère aléatoire, erratique, arbitraire et non fiable de vos agissements, et de l'absence de confiance en résultant concernant vos rares vagues déclarations écrites dépourvues de preuves	23
2. Rappel de mes demandes	23
3. Certificats médicaux	23
3.1. Dégagement de responsabilité concernant le caractère in conventionnel et anticonstitutionnel de ces certificats, au vu des obligations de la CDPH de l'ONU	24
3.2. Certificat médical du Docteur Gepner	24
3.3. Formulaire "Certificat médical" rempli par le Docteur Gepner	24
3.4. Inadaptation de ce formulaire à mon handicap, ce qui le rend invalide	24
4/ Rappel de ma précédente LRAR (du 19/05/2022)	24

Rio de Janeiro, le 15/10/2022

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur / autres

Cela fait des mois que j'essaie de trouver comment faire cette énième lettre, SANS L'AIDE DONT J'AI BESOIN, A LAQUELLE J'AI DROIT, ET QUE JE NE CESSE DE VOUS DEMANDER DEPUIS DES ANNEES !

Dans ces conditions de TORTURE, j'ai des limites et je ne peux PAS rédiger cette lettre. Vous trouverez la liste des points, et quelques paragraphes, que je ne relis même pas car c'est une TORTURE.

Je vous REDIS que je ne vois pas comment remplir vos formulaires, dont vous ne m'avez envoyé aucune preuve du caractère obligatoire.

ET JE VOUS REDEMANDE ENCORE UNE FOIS DE ME FOURNIR L'ASSISTANCE PREVUE POUR LES GENS QUI ONT DES DIFFICULTES AVEC VOS MAUDITS

FORMULAIRES !!!

DANS QUELLE LANGUE IL FAUT LE DIRE ???

Je vous joins le formulaire appelé "certificat médical" rempli par le docteur Gepner.
Je ne vois pas en quoi il concerne mon handicap, qui n'a rien de "médical".

Vous me torturez avec votre mutisme et votre refus d'assistance.

C'est de la maltraitance sur personne handicapée, et il faudrait peut-être que je porte plainte contre votre maison de tortionnaires, pour qu'elle daigne enfin me fournir l'aide demandée (et l'AAH).

Et votre refus d'aménagements, d'adaptations et de quoi que ce soit m'empêchent d'accéder à vos services et sont constitutifs de discrimination basée sur le handicap, ce qui est pénalement répréhensible.

Tout cela est abject et ignoble.

Eric LUCAS

o. Introduction

o.1. Préambule relatif à votre absence TOTALE d'accessibilité et d'assistance à la communication et à votre mépris souverain et coupable en la matière

- A/ Au cas où cette lettre serait "inadaptée", ce serait à cause de l'absence de l'assistance que je vous demande en vain depuis plusieurs années, ainsi qu'à votre ABSENCE D'ACCESSIBILITE MANIFESTE pour les personnes handicapées autistes, ces deux carences étant en violation frontale de la CDPH de l'ONU, et complètement répréhensibles, et cela d'autant plus que vous vous présentez FALLACIEUSEMENT comme une "maison des personnes handicapées". Vous êtes en tort, à 100%.

Sauf bien sûr si vous arrivez à prouver que vous avez fait le nécessaire pour vous rendre ACCESSIBLES aux personnes handicapées autistes, au moins dans mon cas, ce que

j'attends de voir depuis plus de CINQ ans.

Vous êtes LOURDEMENT en tort.

- B/ Je commence cette lettre, et je sais déjà que de toute façon, quoi que je fasse, quoi que j'écrive, cela sera jugé "inadapté", et ce jugement sera un prétexte suffisant pour ne pas daigner me répondre. Je pourrais écrire en chinois, ce serait pareil.

Les efforts d'accessibilité de votre part ? ZERO. Même pas une réponse, un mot, rien.

On peut crever... Avec les autres "*ceux-qui-ne-sont-rien*". Et pardon de déranger, hein...

Et cela, de la part de l'entité désignée, chargée précisément de me fournir l'assistance palliative nécessitée par mon handicap, notamment en matière de communication : **si ce n'est pas de la TORTURE** (et du f***age de g***le), **c'est quoi ???**

Dites-moi. Que quelqu'un m'explique en quoi ce n'est pas de la **torture**.

Si quelqu'un daigne lire. Ou daigne quoi que ce soit. Si quelque chose d'humain est possible au pays de la **TORTURE ADMINISTRATIVE**.

o.2. Rappels de votre mutisme avéré, méprisant et **torturant**

Encore une NOUVELLE fois de plus et comme d'habitude, vous avez re-ignoré ma re-nouvelle LRAR du 19/05/2022 (LRAR RR093584465BR 20220519_ELO_TortureAdmFR---FR-MDPH29_3ème-recours_Demande-renouvellement-AAH_Nouveau-re-rappel-demandes-assistances-explications-justifications_Plainte-discrimination-torture), qui rappelait mon nouveau rappel du 25/11/2021 (LRAR RR093584465BR 20211125_ELO_TortureAdmFR---FR-MDPH29_Nouveau-recours_Nouveau-rappel-demandes-assistances-explications-justifications_Plainte-discrimination-torture), qui était un nouveau recours suite à votre "ignoration" méprisante de mon recours par LRAR du 24/08/2021.

Cette re-nouvelle absence de réponse constitue une re-nouvelle confirmation de vos nouveaux refus d'assistance, d'aménagements et d'explications de votre part, alors que j'y ai droit, et **LA TORTURE** de la part de votre étrange Maison est désormais plus que très patente.

o.3. Impossibilité de trouver comment aborder au mieux cette situation

En l'absence de boule de cristal ou de la science infuse propre aux fonctionnaires français, je ne vois pas comment, sans accessibilité de votre part et sans l'assistance humaine qui m'est due et que vous me refusez de fait, je pourrais trouver comment aborder au mieux cette

situation et savoir si mes raisonnements et lettres sont "adaptés" (ou même savoir s'ils *doivent* être "adaptés" à un système aussi fondamentalement vicié).

o.4. Impossibilité de réfléchir comme je le souhaiterais, à cause de la "torture mentale"

o.5. Dégagement de responsabilité

Au cas où la présente lettre serait jugée « inadaptée », insuffisante ou « trop » quelque chose par rapport à vos critères, cela serait évidemment dû :

- à l'absence de l'assistance palliative en matière de communication et de relations sociales et des services d'interprétariat, de médiation et de facilitation dont j'ai évidemment besoin en tant que **personne handicapée autiste, auxquels j'ai droit** (cf. L.246-1 CASF et CDPH ONU), et qui me sont refusés de fait par l'Etat français malgré mes innombrables demandes depuis des années par LRAR (à la MDPH, au SEPH, et un peu partout ailleurs, cf. <https://ericlucas.org/>) ;
- à l'absence d'**accessibilité pour les personnes handicapées autistes** (*c'est-à-dire l'absence de toute politique formelle et de mesures concrètes spécifiques*) de la part de votre entité et des autres, ce qui viole – notamment – la CDPH de l'ONU ;
- à l'absence des **aménagements raisonnables dont la nécessité résulte de l'absence d'assistance (1.1.) et de l'absence d'accessibilité (1.2.)**, ce qui constitue une **discrimination basée sur le handicap**, selon la CDPH de l'ONU et selon certains textes du droit français.
- **Dans ces conditions, je ne saurais être tenu pour responsable de ces manquements et violations, ni de leurs conséquences (*problèmes de communication, incompréhensions de mes demandes, vexations, rétorsions, etc.*) qui nuisent à mes tentatives pour me défendre (et pour vivre décemment en tant que citoyen français), et qui – surtout – sont presque toujours les causes de mes tortures administratives françaises (dont la présente situation), depuis au moins 1994.**

1. Rappel des obstacles, carences et violations de votre part, bloquant visiblement l'accès à mes droits

1.1. Absence de toute politique formelle et mesures concrètes d'accessibilité pour les personnes handicapées autistes

1.2. Défaut d'accessibilité, d'adaptations et d'aménagements m'étant préjudiciables

1.3. Absence de l'assistance adaptée de votre part, visiblement nécessaire au vu de plus de 6 ans de "binse" **torturant et d'exclusion**

1.4. Mutisme et défaut d'informations m'empêchant de trouver comment procéder pour tenter de résoudre ces problèmes avec vous

1.5. Problème bloquant du caractère incompréhensible (et jamais expliqué malgré mes nombreuses demandes) de votre assertion "*Vous ne relevez pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale.*"

1.6. Problème bloquant des "formulaire" présentés comme obligatoires sans preuves (malgré mes demandes)

1.7. Problème bloquant du caractère inadapté de vos formulaires prétendument obligatoires

1.8. Problème bloquant de l'abus de formalisme au cas où ces formulaires seraient effectivement obligatoires (ce qui reste à démontrer)

1.9. Problème bloquant de votre absence d'assistance pour que je puisse gérer et remplir votre "formulaire de demande à la MDPH", alors que c'est pourtant prévu et que je l'ai demandé plusieurs fois

1.10. Rares réponses trop vagues et parfois erronées

1.11. Promesses non tenues

1.12. Supplice **TORTURANT du mutisme général de votre part et de l'obligation de supplier pendant des années pour obtenir parfois de maigres réponses inadaptées et non constructives, et légitime blocage psychologique résultant de cette **torture****

1.13. Problème bloquant du caractère aléatoire, erratique, arbitraire et non fiable de vos agissements, et de l'absence de confiance en résultant concernant vos rares vagues déclarations écrites dépourvues de preuves

2. Rappel de mes demandes

3. Certificats médicaux

3.1. Dégagement de responsabilité concernant le caractère in conventionnel et anticonstitutionnel de ces certificats, au vu des obligations de la CDPH de l'ONU

3.2. Certificat médical du Docteur Gepner

3.3. Formulaire "Certificat médical" rempli par le Docteur Gepner

3.4. Inadaptation de ce formulaire à mon handicap, ce qui le rend invalide

4/ Rappel de ma précédente LRAR (du 19/05/2022)

Ma lettre du 19/05/2022 et celle du 25/11/2021 contenaient les 97 pages de toutes mes lettres et courriels depuis 2015, ainsi que vos rares réponses, qui en résumé :

- a- refusent implicitement de fournir les justifications de votre décision de refus de SAVS d'il y a quelques années (et je rappelle que de toute façon ce SAVS était peu utile puisqu'il ne fournissait pas l'aide humaine dont j'ai manifestement besoin) ;
- b- refusent implicitement (puisque je ne vois rien apparaître en ce sens) l'aide humaine que je ne cesse de vous demander, dont j'ai besoin notamment pour les démarches administratives ;
- c- me parlent de formulaires inadaptés et prétendument obligatoires, sans pour autant apporter la preuve qu'ils le sont, alors que je vous ai très clairement demandé cette preuve dans ma dernière lettre.
- d- refusent également de m'apporter l'aide qui est pourtant prévue et obligatoire quand la personne ne parvient pas à utiliser ces formulaires.

La TORTURE est totale.

Je rappelle que si j'ai été obligé de quitter mon propre pays, c'est à cause des **tortures** administratives qui résultent directement de l'absence de l'aide humaine que je ne cesse de vous demander à cor et à cris, ce qui vous laisse de marbre.

Je rappelle que je me réserve la possibilité de revenir en France lorsque cette aide me sera enfin fournie. Vous ne pouvez donc pas me la refuser sous prétexte que je ne vis pas en France : même au royaume de l'absurde, de l'injustice et de la **TORTURE** administrative, il y a des limites.

Votre refus de répondre à mes demandes d'aide, de justifications, d'informations, rappelées extensivement le 25/11/2021, confirme par ailleurs le fait que ces formulaires ne sont pas obligatoires, puisque vous n'avez pas contesté.

A part une plainte en Justice (*le jour où on me permettra ENFIN d'accéder "pour de vrai" à la Justice dans ce pays !*), je vois mal ce que je peux faire de plus que de vous redemander encore une fois de plus de me faire fournir l'aide humaine dont j'ai tant besoin, que je ne cesse de vous demander depuis des années, ce qui ne vous intéresse pas puisque vous ne me demandez même pas de précisions à ce sujet.

Il est pourtant évident que j'ai besoin d'aide à la communication : il suffit de voir un aperçu de mes démarches administratives (quasiment toutes vaines) sur mon site <https://EricLucas.org> (adresse contenue dans toutes mes lettres), et même sans cela, l'historique de toutes mes tentatives auprès de votre Maison (cf. 97 pages) montre sans ambiguïté que je suis bien victime de troubles de la communication dans les démarches administratives, et ce n'est pas nouveau puisque ça fait environ TRENTE ans que ça dure, et il n'y a vraiment pas besoin d'un certificat médical pour s'en convaincre.

Tous les services de l'Administration publique française que j'ai contactés ces dernières années semblent me fuir comme la peste : pourquoi ? Parce que je n'ai PAS l'aide humaine dont j'ai besoin et à laquelle j'ai droit (cf. article L.246-1 du CASF notamment), et que je passe ma vie à vous demander, "dans le désert" !

Je crois que mon AAH va bientôt expirer, aussi je vous prie de bien vouloir la faire renouveler, même si hélas je ne peux en bénéficier puisque je ne réside pas en France, à cause des supplices administratifs nés de votre refus d'aide. C'est même à se demander si ce n'est pas fait exprès pour m'éloigner et me priver encore un peu plus de tout ce à quoi j'ai droit en tant que Français ET en tant que [survivant de la psychiatrie française, une autre TORTURE administrative française](#) pour laquelle je ne serai jamais dédommagé.

Etant sans assistance et dépourvu de la baguette magique qui me permettrait de deviner ce que les personnes "normales" savent de manière infaillible sans même besoin de dialogue, je vous adresse, encore une nouvelle fois de plus, ce **nouveau rappel de mes demandes d'aide humaine, d'aménagements, d'explications et de justifications** (voir mes vains courriels depuis 2016 en annexe), sous la forme d'un **nouveau recours**, et j'y ajoute les **quelques précisions qui suivent**.

4.1/ Je rappelle que, sauf information contraire de votre part (que malgré mes demandes je ne vois toujours pas venir), le **"formulaire de demande à la MDPH" n'est pas obligatoire**. J'ai bien lu divers articles de loi concernant ce formulaire, mais ils n'exposent pas explicitement qu'il serait obligatoire. Une prétendue obligation qui n'est pas explicite est en réalité supposée, je ne fonctionne pas avec des suppositions, et c'est mon droit.

4.2/ Si vous estimez que ce formulaire est obligatoire, je vous prie d'au moins daigner me le faire savoir, tout en indiquant les éléments précis et explicites sur lesquels vous vous basez.

Je vous ai déjà demandé cela, et votre refus de répondre relève de votre responsabilité.

4.3/ Je note que **certaines dispositions obligent la MDPH à fournir les aménagements nécessaires pour exprimer et recevoir la demande d'aide ou d'assistance lorsque ce formulaire n'est pas accessible**, or c'est bien le cas puisqu'il n'est pas adapté, dans la mesure où il commence par dresser une liste limitée des "prestations" ou "services" auxquels il peut "donner droit", ce qui revient à exclure d'entrée les besoins non listés, ce qui apparemment correspond à mon cas (et ce qui semble violer la CDPH).

Je vous rappelle donc **l'obligation qui vous incombe depuis plusieurs années - et que vous ignorez de manière flagrante** – qui consiste à **mettre en œuvre le dispositions adéquates pour comprendre et recevoir mes demande d'aide humaine d'une manière qui leur permette de prospérer** : le moins qu'on puisse dire est que vous ne faites aucun effort à ce sujet ; tout juste l'une de vos rarissimes réponses a-t-elle mentionné la possibilité de faire une nouvelle "demande de prestations", mais si c'était aussi facile à faire (et si c'était sensé) cela fait longtemps que ce serait fait, vous voyez bien que je passe des années à vous faire des demandes et **vous n'aidez pas du tout** à les faciliter, ce qui est bien noté.

4.4/ Votre mutisme et votre mépris par rapport à mes nombreuses demandes et à leurs rappels, **vos très rares réponses laconiques et non constructives**, ignorant le concept même d'aménagements et d'accessibilité (à vos services), **vos refus de fournir des explications et**

justifications (notamment au sujet de votre déclaration selon laquelle je ne "relève pas" d'un service d'accompagnement à la vie sociale, alors qu'il est nécessaire d'en savoir plus pour résoudre ce problème et pour déterminer de quoi "je relève"), **tout ceci me fait tourner en bourrique depuis des années et constitue une torture mentale**, tout autant qu'une **discrimination sur la base du handicap**.

En effet, si le droit du handicap vous intéresse, vous pourrez vous renseigner et apprendre que le refus d'aménagements (ici patent au vu de vos réponses et surtout de vos non-réponses) constitue une discrimination fondée sur le handicap, punie par le Code Pénal (mais on verra aussi ce qu'en pense la CEDH).

4.5/ Je rappelle que :

- cela fait des décennies que je demande une assistance (et **concernant la seule MDPH 29, vous pourrez voir dans les courriels joints que ça fait depuis novembre 2016 (au moins) que je vous demande l'aide humaine nécessaire** – et il est patent que le SAVS TED est incapable de la fournir, sans quoi il l'aurait fait, c'était tout ce que je lui demandais) ;
 - que **cela fait des années que je vous répète en vain mes demandes (sans même obtenir un semblant d'aide de votre part - comme des réponses ou informations explicites et utiles- pour les faire avancer)**,
 - que **c'est bien l'absence d'assistance qui explique au premier chef les nombreux supplices administratifs français dont je suis victime** depuis 1994,
 - que **tout ceci m'a forcé à l'auto-exil** (ce qui s'accompagne d'une perte du droit de recevoir l'AAH, merci bien),
 - et que **c'est votre MDPH qui est désignée** pour me fournir ou faire fournir l'assistance qui permettrait ENFIN de réduire ou de supprimer ces problèmes.
- Vous êtes donc au premier rang des responsables des tortures administratives que je subis**, et je tenais à vous en informer (si ça vous intéresse et si la notion de responsabilité ou de devoir ou d'humanité ou de quoi que ce soit de sensé ou de décent vous dit quelque chose).

J'attends donc - une nouvelle fois de plus - que vous **fassiez le nécessaire pour recevoir et traiter ma demande de manière adaptée et accessible** (c'est-à-dire sans obligation d'un formulaire restrictif inadapté), auquel cas je pourrai naturellement fournir les éléments désirés (certificat médical, pièce d'identité...).

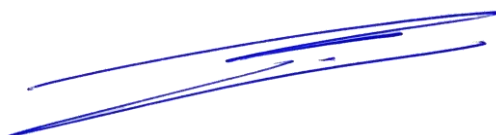
Et j'attends aussi, bien sûr, **que votre MDPH fasse le nécessaire pour se rendre elle-même accessible aux personnes handicapées autistes ou présentant un handicap psychosocial**,

ce qui visiblement n'est pas le cas, vu le caractère particulièrement ~~indigent~~ minimaliste de vos rares réponses et surtout vu vos refus de fournir les informations demandées et nécessaires.

Dans le cadre de **cette torture née principalement de votre refus d'assistance, d'aménagements d'accessibilité, d'informations, d'explications, de justifications**, le tout étant constitutif d'une **discrimination basée sur le handicap**, je vous prie de considérer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur / autres, mes salutations appropriées.

Eric LUCAS

Martyr de l'Administration Française



Allez, encore une petite couche de cynisme,
au cas où la torture ne serait pas suffisante
(*sait-on jamais...*) :

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ.....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 14/11/2022 Hora.....: 16:32:14
Caixa.....: 107139740 Matrícula...: 83209891
Lancamento.: 063 Atendimento: 00060
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2376328864

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	48,45+
Valor do Porte(R\$)...	29,15	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,165	
Peso Tarifado:.....:	0,165	
OBJETO=>>> RR108141086BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	11,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	8,30	
Selo.....:	48,45	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 48,45

Valor Declarado nao solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 48,45
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 48,45

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos podera ser
realizados pelos remetentes e destinatarios
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento
Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.9.02

20221114_EIO-STAVAF--FR-MDPH29_4ème-recours_Torture-demande-aide-humaine-AAH-accessibilité-Information-assistance-



AVISO DE RECEBIMENTO
AVIS CN07

AR

RR 10814108 6 BR

DATA DE POSTAGEM / DATE DE DÉPÔT

TENTATIVAS DE ENTREGA / TENTATIVES DE LIVRAISON

UNIDADE DE POSTAGEM / BUREAU DE DÉPÔT

PREENCHER COM LETRA DE FORMA

ENDERECO PARA DEVOLUÇÃO
RETOUR

NOME OU RAZÃO

ENDEREÇO PARA

CIDADE / LOCAL



ERIC LUCAS

Martyr Administratif Français

Av. N.S. de Copacabana, 542/701
22020-001 Rio de Janeiro, RJ, Brésil

BRASIL
BRÉSIL

DESTINATÁRIO DO OBJETO / DESTINATAIRE

NOME OU RAZÃO SOCIAL

→ 20221114_ELO_STAVAF---FR-MDPH29

ENDEREÇO / ADDRESS

→ La Direction
MDPH 29
1C rue Félix Le Dantec
29018 QUIMPER
France

AR

CEP / CODE POSTAL

NATUREZA DO ENVIO

PRIORITÁRIO

DECLARÉ

ASSINATURA DO RECEBEDOR / SIGNATURE DU RÉCEPTEUR

Maison Départementale
des Personnes
01 DEC. 2022
Courrier arrivé

DATA DE RECEBIMENTO
DATE DE LIVRAISON

CARIMBO DE ENTREGA
UNIDADE DE DESTINO
BUREAU DE DESTINATION

NOME LEGÍVEL DO RECEBEDOR / NOM LISIBLE DU RÉCEPTEUR

Nº DOCUMENTO DE IDENTIFICAÇÃO DO
RECEBEDOR / ÓRGÃO EXPEDIDOR

RUBRICA E MAT. DO EMPREGADO /
SIGNATURE DE L'AGENT

ENDEREÇO PARA DEVOUÇÃO NO VERSO / ADRESSE DE RETOUR DANS LE VERSO